

COMMUNE DE PINS-JUSTARET**ARRETE DONNANT DELEGATION AUX FONCTIONS
D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL A MME PRADERE
NICOLE, CONSEILLERE MUNICIPALE****N°2023-139-AGT****LE MAIRE**

VU l'article L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles 3 et 5 de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil

Considérant que le maire et ses adjoints sont empêchés

Considérant qu'il importe de déléguer Madame MIQUEL épouse PRADERE Nicole, Conseillère Municipale, aux fonctions d'officier de l'Etat Civil le 04 novembre 2023 à partir de 11h30.

ARRETE**ARTICLE 1**

Madame MIQUEL épouse PRADERE Nicole, Conseillère Municipale, assurera les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le samedi 04 novembre 2023 pour la célébration du mariage de 11h30.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. Le Sous-Préfet.

Fait à Pins-Justaret, le 25 octobre 2023.

Le Maire,
Philippe GUERRIOT

